

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valéry, MARTINOT Bruno, VETTER Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°26	Développement durable - Rapport sur la situation interne et territoriale de Troyes Champagne Métropole en matière de développement durable				
RAPPORTEUR	Jean-Jacques ARNAUD				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116					

Le Conseil communautaire prend acte du rapport sur la situation interne et territoriale de Troyes Champagne Métropole en matière de développement durable.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

DÉVELOPPEMENT DURABLE
RAPPORT SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE DE TROYES CHAMPAGNE
MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Annexe : rapport annuel

Exposé :

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La Stratégie Nationale de Développement Durable a défini 5 finalités en matière de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les modes de production et de consommation responsables ;

Ainsi, Troyes Champagne Métropole s'est saisi de cette occasion pour établir un bilan de sa situation interne et territoriale en matière de développement durable, au regard de ces 5 finalités. Afin de faciliter le suivi et l'évaluation, un travail a été engagé cette année afin de revoir le format du rapport annuel.

Aussi, les membres de la commission développement durable ont souhaité :

- Définir au plus une dizaine d'indicateurs représentatifs pour chacune des finalités : ils seront renseignés chaque année, permettront un suivi plus fin et pourront évoluer au fil des années si nécessaire ;
- Mettre en lumière deux actions pour chacune des finalités qui se sont déroulées dans l'année en cours.

Le document complet annexé est disponible en version dématérialisée. Il s'agit à ce stade d'une version provisoire dans l'attente des tous derniers éléments.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE** du présent rapport sur la situation en matière de développement durable de Troyes Champagne Métropole.



Rapport sur la situation de Troyes Champagne Métropole en matière de Développement Durable

2019



Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction.....	3
Le contexte :	4
Une nouvelle méthode d'élaboration.....	6
1 La stratégie et les actions de Troyes Champagne Métropole en matière de Développement Durable.....	7
1.1 Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du Développement Durable.....	7
2.1.1 Le changement climatique.....	7
2.1.2 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	11
2.1.3 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	15
2.1.4 L'épanouissement de tous les êtres humains.....	18
2.1.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables.....	21
Conclusion.....	25

Le contexte :

En choisissant d'acquiescer la compétence « Protection de l'environnement et du cadre de vie », et en précisant notamment la part relative à l'énergie, Troyes Champagne Métropole s'est positionnée en faveur de la préservation de son environnement et s'est dotée d'une mission « développement durable », afin de poursuivre ses engagements. Cette mission s'est, au fur et à mesure des années, structurée autour de plusieurs rôles importants :

- Expertise, conseil et accompagnement interne ;
- Action transversale de sensibilisation ;
- Pilotage de projets de territoire.

Trois services composent la direction développement durable / énergie / climat :

- Service développement durable avec les enjeux suivants :

- ✓ Stratégie et transition énergétique à l'échelle du territoire :

Troyes Champagne Métropole dispose d'un Plan Climat Energie Territorial opérationnel depuis juin 2013. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte impose aux agglomérations de plus de 20000 habitants de réaliser des Plans Climat Air Energie Territoriaux et ce, d'ici la fin de l'année 2018. Ces PCAET ont mis en évidence des thématiques jusqu'alors pas ou peu traitées à Troyes Champagne Métropole. Aussi, il faudra se saisir, par exemple des problématiques et enjeux en matière de :

- Santé environnementale avec un volet qualité de l'air intérieur et extérieur à renforcer,
- Agriculture et circuits courts,
- Lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Conseils aux communes et aux particuliers (Plateformes de la rénovation énergétique / conseil en énergie partagé),
- L'adaptation au changement climatique
- La lutte contre la précarité énergétique.

- ✓ La démarche d'Agenda 21 intercommunal

Cette démarche d'ampleur permettra de renforcer, de structurer le service développement durable, la démarche de territoire engagée et d'appuyer le travail d'observation engagé avec le rapport annuel, l'idée étant de faire du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable l'observatoire de l'agenda 21 intercommunal. Au-delà des actions menées par Troyes Champagne Métropole, ce document permettra de mettre en valeur et d'appuyer les projets innovants des acteurs du territoire, citoyens, associations, communes.

- ✓ Les enjeux en matière de nature et de paysages

Les questions de la préservation de la biodiversité, de valorisation des paysages sont aujourd'hui clairement posées. En effet, on y retrouve des enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique, d'amélioration du cadre de vie ou bien encore de développement économique qu'il soit touristique ou en faveur du développement d'une agriculture plus vertueuse. La valorisation paysagère et écologique des sites de nature et des espaces doit aujourd'hui être

Introduction

La loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement adoptée le 28 février 2005 est ainsi rédigée :

« Le peuple français considère,

- Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;
- Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;
- Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;
- Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

- Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;
- Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;
- Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins.

Proclame, dans l'article 6 que les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 impose aux collectivités de plus de 50 000 habitants la rédaction d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

La Stratégie Nationale de Développement Durable a défini 5 finalités en matière de développement durable :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les modes de production et de consommation responsables.

Le territoire de Troyes Champagne Métropole

Au cœur du département de l'Aube, Troyes Champagne Métropole regroupe 81 communes pour environ 168 350 habitants (soit environ la moitié de la population du département de l'Aube) sur environ 890 km². De par sa politique globale, Troyes Champagne Métropole s'implique et développe des actions s'inscrivant déjà en adéquation avec ces différentes finalités.

complètement intégrée à l'ensemble des politiques publiques.

- **Service Proximité, concertation, animations et évènements**

L'information et la sensibilisation du public restent primordiales sur des secteurs pour lesquels la pédagogie est nécessaire, les informations disponibles étant (trop) nombreuses pour le grand public. La sensibilisation de l'ensemble des acteurs, notamment les enfants (écoles, centres de loisirs, etc.) doit rester une priorité et intégrer une stratégie plus générale de communication de la collectivité (semaine du développement durable, incroyables comestibles, défi « familles à énergie positive », Forum Climat, etc.).

Une réflexion pourra également être menée sur le rôle de Troyes Champagne Métropole en matière de **gouvernance sur le territoire**. En effet, les récentes intégrations de nouvelles communes et compétences traduisent une **évolution de la collectivité**, y compris dans sa lisibilité et ses contacts avec les usagers (dimension proximité). De plus Troyes Champagne Métropole doit légitimement continuer à se positionner en tant que **coordinateur** de démarche de territoire susceptible d'**apporter soutien et appui aux communes**.

- **Le service énergie**

Les fortes variations du prix de l'énergie, la prise de conscience des enjeux environnementaux et la volonté nationale de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, renforcent la responsabilité des collectivités locales dans la gestion de l'énergie.

Aussi, il apparaît primordial de **contrôler, d'évaluer les consommations énergétiques de l'ensemble des bâtiments publics et des logements gérés directement indirectement par la collectivité afin non seulement d'en maîtriser les coûts, d'en améliorer le confort mais également d'être en phase avec la planification stratégique envisagée plus haut.**

Une nouvelle méthode d'élaboration

Afin d'élaborer l'édition 2019 du rapport sur la situation de la collectivité au regard du développement durable, les élus ont souhaité revoir le format. En effet, ils souhaitent avoir un document plus lisible et exploitable de tous. Aussi, le service développement durable de Troyes Champagne Métropole leur a proposé une nouvelle méthode basée sur les deux points suivants :

- identifier deux actions exemplaires menées dans l'année relative à chacune des finalités du développement durable,
- définir des indicateurs, une dizaine maximum par finalité, qui seront renseignés chaque année.

Les élus ont également acté le fait de se rapprocher des objectifs des Nations Unies de développement durable.

Les objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ils sont interconnectés et pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030. Aussi, chaque action mentionnera les objectifs auxquels elle fait référence.

Concrètement, tous les pôles de la collectivité ont été associés à la démarche et ont pu proposer des indicateurs pertinents relatifs à leur domaine d'intervention. Ils ont également relaté les actions importantes réalisées dans l'année en cours. L'ensemble de ces éléments ont ensuite été présentés, étudiés et validés en commission Développement Durable.

Les volets « stratégie » et « collectivité exemplaire » seront réunis dans un tableau d'indicateurs reffiant à la fois l'action de TCM menée sur le territoire et son action en interne. Certains indicateurs peuvent être renseignés annuellement, et d'autres tous les 5 ou 6 ans selon la source et la pertinence de l'observation.

1 La stratégie et les actions de Troyes Champagne Métropole en matière de Développement Durable

1.1 Des actions, politiques publiques et programmes qui répondent aux finalités du Développement Durable

Les paragraphes qui suivent présentent, classée selon les cinq finalités du Développement Durable, une sélection d'actions mises en place par Troyes Champagne Métropole. Une série d'indicateurs de suivi est également proposée afin de rendre compte de leur évolution au fil des années.

2.1.1 Le changement climatique

Dans un mouvement général de décentralisation des politiques publiques, d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, de montée en puissance des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les collectivités territoriales se retrouvent au cœur de la politique énergétique. Elles disposent désormais d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale des politiques climat-air-énergie et pour les mettre en œuvre. Dans ce cadre, Troyes Champagne Métropole travaille à la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial avec des objectifs forts pour la collectivité à l'horizon 2030 et 2050. Elle a, entre autres, développé en 2019, les dispositifs opérationnels suivants :

Développement de la plateforme de rénovation énergétique Eco-Toit

Née en 2018, la plateforme de rénovation énergétique propose un service d'accompagnement des particuliers dans la rénovation de leur logement. Un suivi de A à Z pour faire les bons choix technique et financiers en lien avec de nombreux partenaires locaux.

Le dispositif poursuit son développement en 2019.

Plusieurs actions ont été menées afin de sensibiliser les habitants sur la rénovation énergétique, et plus précisément sur l'accompagnement personnalisé que propose le service.

- Réunions publiques
- Salon Immobilier du 22 au 24 mars 2019
- Salon Habitat & Décoration du 20 au 23 septembre 2019
- Salon Restez Jeunes du 04 au 06 octobre 2019
- Balades à la caméra thermique



Plan de communication :

- Reportage France 3
- Diffusion Canal 32
- Supports de communication diffusés aux 81 communes de TCM
- Campagnes Facebook (4 parutions sponsorisées)
- Diffusion au cinéma CGR du 6 novembre au 4 décembre

Des rencontres décentralisées ont été planifiées durant le mois de mars 2019, avec pour objectifs de structurer le marché local de la rénovation énergétique et de créer un réseau de professionnels qualifiés en :

- sensibilisant et informant l'ensemble des professionnels RGE ;
- maintenant une dynamique locale en collaboration avec les professionnels et les fédérations du bâtiment.

En termes de résultats sur l'année 2019 :

- 37 entreprises RGE signataires de la convention
- 2 copropriétés en cours d'accompagnement
- Au cours de l'année écoulée, le technicien ECOTOIT a effectué environ 70 visites sur le territoire.
- 35 conventions ECOTOIT d'accompagnement ont été signées
- On recense en grande majorité, des demandes pour des maisons des années 1930 et des années 1975.
- Ces visites se situent majoritairement sur l'ancien périmètre du Grand Troyes, dans les communes telles que Troyes, Sainte-Savine et Saint-André-les-Vergers.

Déploiement de l'application Karos permettant de développer le court-voiturage

Troyes Champagne Métropole a lancé, le 16 septembre 2019, son service de court-voiturage pour faciliter les déplacements domicile-travail, appelé KAROS. Le court-voiturage est l'opportunité pour les personnes vivant en zones peu denses de bénéficier d'une meilleure desserte de leur territoire grâce à un réseau d'automobilistes susceptibles de partager leur véhicule le temps d'un court trajet, sous la forme de covoiturage. Une offre qui vient compléter le réseau de transport en commun assuré par la TCAT.

Troyes Champagne Métropole propose désormais une application spécialisée dans le covoiturage courte-distance. Cette application recense les parcours des différentes personnes inscrites et met en relation les usagers ayant des déplacements similaires à des horaires concordants.

L'application de Troyes Champagne Métropole se veut également incitative en matière de rétribution (pour le conducteur, 2€ par passager plus 10 centimes du km au-delà de 20 km et dans la limite de 50 km) et de coûts (1,35€ dans la limite de 50 km, soit le prix du ticket unitaire de la TCAT). Afin d'encourager conducteurs et passagers à pratiquer plus naturellement et plus souvent le covoiturage, Troyes Champagne Métropole participe à hauteur de 0,65€ à 3,65€ selon le trajet. De plus, le ticket de court-voiturage permet l'utilisation des bus de la TCAT avant ou après chaque covoiturage.

Indicateurs de lutte contre le changement climatique

Indicateurs	2017	2018	2019
Linéaire de pistes cyclables et voies vertes	/	/	Pistes cyclables : 41.9 kms Bandes cyclables : 41.4 kms Voie verte : 60.8 kms Contres-sens cyclables : 5.14 kms
Consommation d'électricité des bâtiments de l'agglomération	/	4 357 575 KWh	3 306 706 KWh
Consommation de gaz des bâtiments de l'agglomération	/	3 596 904 KWh	2 524 694 KWh
Nombre de jour de dépassement de seuil	/	4	Donnée non accessible
Consommation d'énergie sur le territoire	4 249 GWh	Donnée non accessible	Donnée non accessible
Emissions de GES sur le territoire de l'agglomération	846 ktCO2e	Donnée non accessible	Donnée non accessible
Part de véhicules légers électriques dans la flotte de Troyes Champagne Métropole	/	/	3 véhicules sur 51 sont électriques
Quantité de kms en voiture solo évités grâce à KAROS	/	/	374 kms en voiture évités
Quantité de GES évités grâce à la plateforme KAROS	/	/	50 kg de CO2 évités, 122g de no2, 10g de PM2,5
Nombre d'utilisateurs de la plateforme KAROS	/	/	576



2.1.2 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Par ses compétences « Politique de la Ville et Equilibre Social de l'Habitat », Troyes Champagne Métropole agit directement en faveur de l'ensemble des publics et notamment des populations fragilisées vivant dans les quartiers définis comme prioritaires. Il initie et coordonne des actions partenariales avec l'Etat, les communes ou d'autres partenaires comme les bailleurs sociaux, Troyes Champagne Métropole porte ainsi différents dispositifs visant à l'équilibre social des territoires de la communauté d'agglomération. Enfin, il accompagne plusieurs porteurs de projets dans l'esprit de la prévention des inégalités sociales et de la solidarité entre les habitants du territoire.

Labellisation du « Territoire 0 chômeurs longue durée »

Le projet «Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée» se fonde sur le constat qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires.

Le but est de proposer un emploi à durée indéterminée à tous les chômeurs de longue durée volontaires présent sur le territoire depuis plus de 6 mois.

Pour ce, le dispositif s'appuierait sur les entreprises à but d'emploi (EBE) conventionnées pour créer des CDI au SMIC.

Il s'agit au préalable de partir des savoir-faire, des projets et de la capacité d'initiative des demandeurs d'emploi, de répondre aux besoins locaux non satisfaits, sans se substituer aux emplois existants, ni entrer en concurrence avec les entreprises locales. La finalité reste bien de favoriser le développement économique et la coopération.

Globalement la démarche est bien perçue et aucun interlocuteur ne s'est opposé à cette initiative.

Le secteur économique est sensible à la possibilité d'identifier au sein des entreprises des activités qui pourraient être développées par l'EBE.

La délimitation du territoire s'appuie sur un certain nombre de critères :

- Statistiques sur le chômage de longue durée dans les différentes communes ;
- Organisation et dynamique des territoires ;
- Détermination des activités potentielles (entreprises, particuliers, collectivités locales).

Le territoire comprend un quartier de la politique de la ville ainsi que des communes rurales afin de retrouver les caractéristiques de l'ensemble de l'agglomération.

L'intérêt de l'expérimentation est de :

- Redynamiser un territoire par une démarche collaborative ;
- Mobiliser des personnes éloignées de l'emploi et leur donner des perspectives ;
- Créer des activités nouvelles sources d'emploi ;
- Fédérer des acteurs divers autour d'une même problématique.

Avancement des travaux de l'Agenda 21 Interscommunautaire

La concertation des élus locaux et du public menée dans le cadre de la démarche Agenda 21 touche à sa fin.

En décembre 2019, tous nos Maires de l'agglomération auront été rencontrés afin d'évoquer avec eux les enjeux en matière de développement durable au sein de leur commune. Dans le cadre de cette concertation du public, ce sont 36 communes qui auront accueilli une animation Agenda 21 d'ici le 31 décembre.

Les animations se poursuivront avec pas moins de 26 animations déjà programmées en 2020 dans autant de communes.

Les animations proposées au public ont permis de faire connaître la démarche, d'échanger sur les visions du développement durable et de recueillir les attentes en la matière dans le but de prioriser les actions à venir.

Cette consultation prenait la forme d'un sondage proposé à la fin de chaque animation. Chacun des participants était invité à voter soit pour une thématique qui lui semblait prioritaire pour cet Agenda 21, soit en répondant à une question plus précise liée à l'une de ces thématiques.

Cette concertation a fait émerger 3 sujets prioritaires : la gestion des déchets, l'alimentation et l'économie sociale et solidaire.

Suite à cette phase de concertation, un travail de synthèse est actuellement en cours et viendra alimenter le futur plan d'action. Un document de présentation sera communiqué au grand public pour l'été 2020. Ce dernier s'articulera autour des grandes actions portées par Troyes Champagne Métropole ou dans lesquelles la communauté d'agglomération s'engagera (en accompagnant des porteurs de projet).

Outre les actions impliquant Troyes Champagne Métropole directement, l'Agenda 21 est aussi et avant tout une démarche de valorisation des initiatives locales et des dynamiques multi-acteurs du territoire en faveur de la transition écologique (association, communes, professionnels, chambres consulaires...).

AGENDA 21

Le Développement durable au cœur de nos actions,
pour les générations futures



Indicateurs de cohésion sociale

Indicateurs	2019
Nombre de structures d'insertion sur le territoire	2 associations intermédiaires, 4 entreprises d'insertion, 2 entreprises de travail temporaire d'insertion, 2 régies de quartier
Nombre d'heures d'insertion dans les marchés publics de TCM	33 446 h
Nombre de marchés publics de TCM incluant des clauses d'insertion	5 marchés
Nombre de demandeurs d'emploi recrutés par ces marchés	45 recrutements
Nombre de créations d'entreprises dans l'année	1535

Nombre de visites dans les MSAP	919
Typologie des usagers des MSAP	304 actifs 371 demandeurs d'emploi 244 inactifs 33 de 15-24 ans 357 de 25-49 ans 329 de 50-64 ans 200 de 65 ans et plus
Montant d'aides allouées dans le cadre de la politique de la ville	262 000 €
Accompagnements de projets soutenus dans le cadre de la politique de la ville	46 associations 72 projets 421 600 €
Nombre de résidents dans les Maisons d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA)	Moyenne de 13 résidents
Taux de pauvreté dans les Maisons d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (MARPA)	5 ont bénéficié ou bénéficient de l'API (aide personnalisée au logement attribuée par la CAF) et 3 de l'aide sociale à l'hébergement (attribuée par le département)
Taux de pauvreté dans les micro-crèches	40%

2.1.3 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Troyes Champagne Métropole ne dispose pas, sur le plan statutaire, de compétence en matière de protection de la biodiversité ou des ressources. Pour autant, les politiques d'aménagement ou de gestion, mises en œuvre sur son territoire, intègrent ces problématiques et prennent les mesures nécessaires pour limiter l'impact des activités sur les milieux.

Animations de sensibilisation durant la semaine sans pesticide

La Semaine des Alternatives aux Pesticides (SAP) a pour vocation de sensibiliser le grand public et les professionnels à la protection de l'environnement. Le jardinage au naturel, la biodiversité, le zéro pesticide sont parmi les thèmes abordés par la SAP, à l'occasion de nombreuses animations dont des conférences, ateliers, projections, portes ouvertes, gratuites et accessibles à tous.

Présentée depuis 2008 sur le territoire alsacien, la Semaine des Alternatives aux Pesticides a lancé sa première édition à l'échelle de la Région Grand Est. Troyes Champagne Métropole, dans le cadre de son Agenda 21, est partenaire de cette édition 2019.

L'implication des communes de Troyes, Pont-Sainte-Marie, Vauchassis, Courteranges et de partenaires comme l'Office National des Forêts, le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Champagne-Ardenne et la Bergerie nationale de Rambouillet, a permis de définir un programme gratuit et ouvert à tous. Au programme de la Semaine des Alternatives de Troyes Champagne Métropole « Le printemps revient, désherbons malin ! », des animations ont été proposées aux habitants pour s'initier aux techniques de désherbage sans pesticides, s'interroger sur l'avenir de la biodiversité ou rencontrer des agriculteurs qui produisent bio...



Poursuite du partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardenne

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Grand Est fixe les orientations en matière de préservation de la Trame Verte et Bleue. Ce schéma a permis d'identifier des continuités écologiques au niveau de l'agglomération troyenne. Ainsi, le territoire de Troyes Champagne Métropole (TCM) représente un enjeu fort pour les continuités d'un grand nombre d'espèces et d'habitats liés notamment à la vallée de la Seine ou à la Champagne Humide.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région troyenne, en cours de révision, décline le SRADDET au niveau local dans un ensemble d'orientations générales en faveur de la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, cette Trame verte et bleue a déjà fait l'objet d'une déclinaison plus précise au milieu urbain en 2015, avec l'appui des services de Troyes Champagne Métropole. Dans la continuité de ces études, TCM apparaît comme la structure adéquate pour porter et coordonner à l'échelle de l'agglomération le volet opérationnel des politiques de Trame verte et bleue et de plan de paysages qui comprend notamment la préservation des continuités écologiques.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), créé en 1988, est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et son rôle est reconnu dans le code de l'Environnement. À ce titre, il est gestionnaire de 4 258 ha répartis sur 225 sites représentatifs des milieux naturels de la Champagne-Ardenne et intervient sur plus de 20 000 ha en zone Natura 2000. Il mène des actions en vue de la connaissance, de la préservation, de la gestion et de la valorisation écologique de ces espaces naturels remarquables et ce au niveau régional.

Dans le cadre de ses missions, le Conservatoire souhaite s'investir dans la préservation des continuités écologiques présentes sur le territoire de l'agglomération troyenne et dans la restauration de celles présentant un risque de rupture. Ainsi TCM et le CENCA ont décidé de collaborer et de travailler sur les actions suivantes en 2019 :

- Identifier et hiérarchiser les espaces naturels à préserver sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
- Mettre en place une démarche d'animation foncière pour préserver durablement les espaces naturels remarquables du marais de Villechétif
- Aide à la valorisation patrimoniale de la Vallée des Viennes via la mise à jour du plan de gestion
- Sensibilisation des acteurs du territoire et de la population locale à la préservation des continuités écologiques et de la biodiversité



Indicateurs de préservation de la biodiversité

Indicateurs	2019
Part de végétalisation dans les projets urbains portés par TCM	2000 m ² d'espace végétalisé en plus
Surface de TVB sur le territoire	88 960 ha
Surface agricole sur le territoire	70%
Surface forestière sur le territoire	20%
Surface artificialisée sur le territoire	10%
Quantité de pollution dégradée par la STEP	2 837 797 kg DBO5/an = l'équivalent d'une pollution domestique de dégradée de 129 580 habitants par jour
% de conformité des rejets	91.54%
Quantité de déchets évacués	* Refus de dégrillage = 291.96 tonnes/an * Sables = 369.94 tonnes/an * Graisses = 181.78 tonnes/an
Quantité de boues évacuées	6 429 tonnes de boues / an
Quantité de biogaz généré par l'épandage des boues	Indicateur non accessible
Quantité de matière de vidange traitée issues des systèmes de traitement autonomes	Matières de vidange (fosses des personnes qui ont un Assainissement Non collectif) = 3 726.45 m3/an
Quantité d'eau entrant dans la STEP	17 199 650 m3 en 2018

2.1.4 L'épanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio (1992) qui considère que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ». Le développement durable doit permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures » à assurer leur propre épanouissement. Par ses actions, Troyes Champagne Métropole participe à ces grands principes.

Création des Maisons de Santé pluridisciplinaire

La création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire Universitaire (MSPU) constituera un facteur d'attractivité professionnelle très fort par sa capacité d'action en faveur de la formation des étudiants en médecine générale. Cette dynamique ne se limitera pas au périmètre de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole mais aura bien un rayonnement sur l'ensemble du département. La réalisation de stages au sein de cette structure est un enjeu essentiel pour renforcer l'offre de soins, à la fois parce qu'elle favorise le choix de la spécialité de médecine générale par les étudiants et parce qu'elle dédramatise pour toutes les spécialités l'installation en libéral grâce à une meilleure connaissance du territoire. Elle permettra de répondre à de nombreux besoins et notamment :

- Lutter contre la désertification médicale
- Répondre aux besoins de santé de la population
- Dynamiser l'installation de professionnels de santé en centre-ville qui sont contraint de quitter leurs locaux faute de répondre aux normes d'accessibilité (centre-ville composé de bâtiments historiques)
- Former des internes qui par leur intégration dans le territoire envisagerons de s'y installer – leur proposer des solutions d'accompagnement pour leur hébergement

Plusieurs objectifs sont liés à cette structure :

- Le développement du volet universitaire et ambulatoire de Troyes
- L'amélioration du lien entre la ville et l'hôpital
- Le renforcement de l'attractivité urbaine et universitaire de notre territoire

Grâce à la MSPU et à la création de 2 postes de professeurs des territoires placés au centre hospitalier de Troyes, des lieux de stages seront à la disposition des étudiants avec l'envie peut-être de s'y installer par la suite. Cette MSPU devrait être mise en service au second semestre 2020. Troyes Champagne Métropole a acquis l'ancien site des Ursulines pour 2.7 millions d'euros. Une quinzaine de professionnels sont donc attendus afin de remplacer les médecins qui partent à la retraite.

Renouvellement urbain du quartier Jules Guesde

Le projet aura donc pour objectif de faire du quartier un lieu de destination et d'habitation, attractif et ouvert sur la ville. 3 orientations d'aménagement ont été définies :

- une nouvelle qualité urbaine pour un quartier durable
- un nouvel habitat, renouvelé et diversifié
- un quartier actif et une vie de quartier redynamisée

Les composantes du projet seront les suivantes :

- un programme ambitieux de 635 démolitions de logements par Troyes Habitat
- 220 reconstructions de logements sur site sous formes de petits collectifs et maisons de ville dont 60 logements sociaux.
- Un programme ambitieux d'équipements publics s'inscrivant dans la continuité des investissements portés par la ville : construction d'une piscine, d'une Maison petite enfance ainsi que d'un pôle de services publics comprenant un groupe scolaire, un accueil de loisirs et un espace intergénérationnel
- Des espaces réservés pour le développement économique / commercial sur le quartier
- Une trame viaire repensée et des espaces de rencontre favorisés.

Le coût du projet s'élève à plus de 155 millions d'euro TTC. Un financement de 31 313 506 € est attendu de l'ANRU auquel s'ajoutent 5 909 000 € de prêts bonifiés.

Les actions de communication conduites jusqu'à ce jour :

- Un diagnostic social Partagé en 2017 avec un groupe d'acteurs sociaux du quartier
- Une Conférence de presse le 13 juillet 2018 pour présenter les grandes lignes du projet
- Depuis 2018, des réunions régulières du conseil citoyen avec le soutien (logistique) de la ville de Troyes
- Des Fêtes de quartier (sept 2017/2018/2019)
- Porte à porte dans le quartier en juillet et août 2019 – TH/VT/TCM
- La Signature de la convention pour le NPNRU Jules Guesde – 23 mars, au cœur du quartier en présence des élus et du Préfet
- Depuis avril 2019 : ateliers de concertation avec les habitants sur le projet de Résidence Senior porté sur le quartier par Troyes Habitat
- A venir : réunion d'information pour les commerçants de proximité du quartier – 25 Novembre 2019

Bilan 2019 : les études menées, engagées, prévues, soutenues notamment par le groupe de travail « environnement » mis en place pour la définition des prescriptions environnementales, architecturales et urbanistiques du projet :

- Etude Stationnement (étude externalisée) : achevée
- Etude EnR (étude externalisée) : consultation en cours
- Etude circulations douces (interne par groupe travail VT) : en cours
- Plan paysager du projet (interne : volet gestion future) : non engagée
- Gestion de l'eau (volet cycle de l'eau : interne) : analyse des écoulements sur le quartier proposée à l'Ecole d'ingénieur en réponse à un appel à candidature pour modélisation étudiants de 1ère année
- Etat sanitaire des arbres (diag interne VT) : non engagé
- Réflexion autour de la gestion transitoire des espaces libérés par les démolitions, dans l'attente des reconstructions : projet en cours de formalisation avec l'Ecole d'urbanisme de Paris
- Réflexion sur la Maison du Projet avec mise en œuvre opérationnelle attendue début 2020

Indicateurs d'épanouissement de tous les êtres humains

Indicateurs	2018	2019
Nombre de participants aux manifestations organisées par TCM	* Enseignement supérieur : 14 animations - 8 520 visiteurs	* Développement durable (SDD + A21) : 59 animations - 1 100 personnes touchées
Parc de logements sociaux	/	Donnée non accessible
Surface de logements pavillonnaires	/	Donnée non accessible
Surfaces de logements par époque de construction	/	Donnée non accessible
Nombre d'enfants bénéficiant du programme de réussite éducative	358	372
Nombre d'étudiants	10775 (en octobre 2018)	Donnée non accessible
Nombre d'étudiants diplômés	2083 en 2018 parmi les 5 principaux établissements	Donnée non accessible
Ratio Investi par TCM / étudiant	3 269 527 € 1 570 € / étudiant	Donnée non accessible
Taux de chômage sur le territoire	/	11.7% 14 074 chômeurs
Nombre d'actifs occupés sur le territoire	/	61 736

2.1.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

Dans un contexte de pression inéluctable sur les ressources naturelles pour assouvir les besoins en production et en consommation de biens matériels, il devient nécessaire et indispensable de revoir les modes de production et de consommation. **En effet, les ressources naturelles ne sont pas inépuisables, les milieux sont de plus en plus pollués et le changement climatique aura, quoiqu'il arrive, des impacts sur notre économie, sur notre façon de vivre, sur la société et les individus eux-mêmes.**

Ainsi, dans le but de conserver une dynamique de développement pourtant indispensable, Troyes Champagne Métropole s'efforce de limiter la pression de ses activités sur l'environnement.

Projet / réflexion sur le maraîchage / partenariat avec la Chambre d'agriculture

Par son rôle premier de production alimentaire, mais aussi son rôle d'aménageur et de gestionnaire des surfaces non urbanisées (impliquant une action sur la ressource en eau, les sols, le paysage, la biodiversité et la qualité de l'air) et bien sûr en tant que secteur d'activité économique pourvoyeur d'emplois liés au territoire, l'activité agricole est un élément incontournable de l'attractivité de Troyes Champagne Métropole. L'enjeu du maintien et du développement d'une agriculture répondant au mieux aux besoins du territoire s'est fait jour à l'occasion de l'élargissement du territoire de l'agglomération Troyenne en zone rurale.

Pour intégrer cette nouvelle identité, les élus de Troyes Champagne Métropole ont institué une nouvelle commission « Services et équipements de proximité en milieu rural » chargée, entre autre, et en transversalité avec les diverses commissions portant les compétences de Développement Durable, Economie, Aménagement de l'Espace, GEMAPI, Enseignement Supérieur, de travailler à la construction d'une stratégie pour le maintien et le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins du territoire.

L'élaboration d'une telle stratégie relève d'une démarche volontariste de Troyes Champagne Métropole, en concordance avec les objectifs du SCOT et ne relève pas d'obligation réglementaire. Néanmoins ce projet devra pouvoir s'articuler avec les différentes orientations locales en lien avec le développement de l'agriculture et notamment le Plan de Développement Rural Régional et le SCoT des Territoires de l'Aube.

Troyes Champagne Métropole, le Syndicat DEPART et la Chambre d'agriculture partagent l'importance pour le territoire du maintien et du développement d'une agriculture économiquement viable, pourvoyeuse d'emplois, préservant la qualité de l'environnement et assurant une partie de l'alimentation des villes en produits de qualité. Ces trois organismes ont donc mis en place une convention cadre afin de travailler sur les enjeux suivants :

- Renforcer la connexion entre agriculture et alimentation locale
- Permettre de renforcer le lien de l'agriculture à son environnement
- Reconnecter le monde urbain et néo-rural au monde agricole
- Aménager l'espace et maintenir une agriculture dynamique sur le territoire
- Connecter l'agriculture à l'enseignement supérieur

Cela se traduit concrètement, sur l'année 2019 sur des travaux portant sur :

- Une étude pour la mise en place d'un espace test agricole afin de faciliter l'implantation et/ou le maintien de maraîchers sur le territoire,
- Le développement de « chartes de bon voisinage » entre ruraux et néo-ruraux
- La sensibilisation des écoliers et collégiens en matière de circuits de proximité.

Déploiement du compostage collectif

Dans le cadre de son Agenda 21, Troyes Champagne Métropole souhaite accompagner la mise en place de démarches de compostage collectif en pied d'immeuble.

Le dispositif d'accompagnement est le suivant :

- Mise à disposition de 3 à 6 composteurs selon le nombre de logements.
- Une participation financière d'environ 250€ est demandée au paritaire. Cette somme correspondant à la moitié du coût d'investissement pour trois composteurs et les matériels annexes ;
- Accompagnement et formation des référents de site, ainsi que des usagers volontaires par deux agents de Troyes Champagne Métropole la première année ;
- Contrôle régulier de l'avancement du compost.

Quatre expérimentations ont été lancées pour l'année 2018.

Le bilan de la première année d'expérimentation :

- Cantine Jacques Yves COUSTEAU à Troyes : Bonne participation des enfants et du personnel de cantine. Autour de 10 kg de déchets fermentescibles par repas. Bonne dégradation en compost.
- Résidence Charles DUTREIX, rue Jules ENFROY à Troyes : 15 résidents de la copropriété participent à l'opération de compostage. Les apports sont fréquents. Le gardien est référent et très volontaire.
- Résidence des SENARDES, rue Jean Camille Niels à Troyes : Le référent de site, résident de l'immeuble et président du jardin de partage, vérifie régulièrement les apports de biodéchets déposés par les 12 résidents. Bonne pratique du compostage.
- Cantine de Saint-Pouange : Deux enfants volontaires apportent les biodéchets chaque jour. La qualité du tri et la décomposition des déchets organiques fermentescibles sont correctes. Autour de 5 kg de déchets fermentescibles par repas sont générés. Le responsable technique de la commune est référent sur place.

Ces quatre sites vont désormais fonctionner en autonomie à partir de septembre 2019. Cinq nouveaux sites se sont déjà engagés pour l'année 2020, ils ont été équipés entre septembre et novembre 2019 :

- Cantine du groupement scolaire Assenay/Saint-Jean-de-Bonneval/Villery ;
- Cantine Robin Noir à Saint-Julien-les-Villas ;
- Quartier Debussy à Pont-Saint-Marie ;
- Quartier Montvilliers aux Noës-Près-Troyes ;
- Quartier Gros-Raisin à Troyes.

Sur 5 ans, cette opération sera financièrement neutre pour Troyes Champagne Métropole. Les coûts de collecte évités grâce au volume d'ordures ménagères compostés, ainsi que la facturation d'une partie du matériel, compensent le coût

d'achat initial des composteurs. Seul le temps de travail des agents de Troyes Champagne Métropole n'est pas valorisé.



Indicateurs de consommation responsable :

Indicateurs	2018	2019
Quantité d'ordures ménagères collectées	42 666 tonnes	Donnée non accessible
Quantité de déchets propres et secs collectés	11 566 tonnes	Donnée non accessible
Nombre de sites de compostage collectif déployés dans l'année	4	5
Quantité de composteurs individuels vendus	/	340
Tonnage de déchets enfouis	Donnée non accessible	Donnée non accessible
Nombre de maraîchers en agriculture biologique sur le territoire	Donnée non accessible	Donnée non accessible
Nombre de grandes surfaces rapporté au nombre d'habitant	/	* 7,7 commerces pour 1000 habitants, * 1 727 m ² de surfaces pour 1000 habitants

Conclusion

Ce huitième rapport sur la situation en matière de développement durable permet de lancer une nouvelle méthode d'évaluation des actions de transition écologique menées par la collectivité. L'objectif affiché de la collectivité est de faire de ce document un véritable outil de suivi, d'évaluation et d'aide à la décision.

La méthode proposée permettra de suivre d'année en année l'évolution des indicateurs fixés dès cette année 2019. Ils seront vraisemblablement à préciser pour les années à venir afin d'être au plus proche des politiques publiques locales.